

9 March 2025

English / Français

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques**

Session de 2025

New York, 28 avril-2 mai 2025

Point 4 (b) de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports : documents établis par les gouvernements
sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement
des travaux de normalisation des noms géographiques**



United Nations Group of Experts on Geographical Names

National report of Chad for the period 2024



*GEGN.2/2025/1

** TOB-RO N'Dilbé, Maître de Conférences en Géographie urbaine/Urbanisme, Enseignant-Chercheur-Consultant, Université Adam Barka d'Abéché, E-Mail: tobro_ndilbe@yahoo.fr / tobro.ndilbe@gmail.com

National report

A	<p>Summary <i>A short summary, which describes main points of the national report. This part is also usually sent in a separate document before the national report.</i></p>	<p>The standardization of geographical names, like many other scientific and administrative activities, has been on the back burner in Chad since the political transition of April 2021. Priority was given, within the framework of the Inclusive and Sovereign National Dialogue, to the organization of the elections that took place in May 2024. As a prelude to these legislative, provincial and communal elections, a mapping of the entire national territory has made it possible to collect and update many geographical names that will be used for the Third General Population and Housing Census (RGPH3).</p>
B	<p>Member state report on the situation in their country <i>The progress made in the standardization of geographical names since the last UNGEGN session (news in the field of geonames in the country, progress of ongoing projects, finished projects, issues and use cases for inspiration for other countries, changes in database of geonames).</i></p>	<p>La transition politique, observée au Tchad d'avril 2021 à mai 2023, a eu consequence de geler de nombreuses activités scientifiques et administratives au Tchad. Il s'agit notamment de la mise en oeuvre de la troisième édition du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3) et du Plan National de Développement (PND). La priorité, en context de transition, était d'organiser un Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) qui a prolongé la Transition initiale de 18 mois (avril 2021 à octobre 2022) à 2 ans à travers l'organisation des élections en mai 2024. Durant cette longue période de transition, les activités du RGPH3 aux connus un coup de ralentissement au profit de celles de l'Agence Nationale de Gestion des Elections (ANGE).</p> <p>Au cours de l'année 2024 plusieurs activités cartographiques ont eu lieu sur l'ensemble du territoire national. La première était en prélude des élections législatives, provinciales et communales. La seconde, est celle de la cartographie censitaire en vue de préparer le troisième recensement général de la population amorcé en 2022 qui continue à se poursuivre.</p> <p>Ces activités ont permis de corriger les incohérences relevées entre les documents officiels et les réalités de terrain au sujet des noms géographiques.</p> <p>I. MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE ÉLECTORALE POUR L'ANGE <i>Description des tâches de cartographie</i> Les principales tâches exécutées dans le cadre de cette mission incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restructuration des unités administratives : Intégration des nouveaux découpages territoriaux conformément aux actes officiels à savoir : la loi N°012/CNT/2024 et l'ordonnance N°15/CNT/2024 • Collecte de données géographiques et démographiques : visites de terrain pour géolocaliser et recenser les Centres de Recensement (CR) et Lieux de Vote (LV). • Validation des données collectées : croisement des informations terrain avec les données des opérations précédentes pour s'assurer de leur cohérence. <p><i>Lien avec les noms géographiques</i> La correction des incohérences relevées entre les documents officiels et les réalités de terrain.</p> <p>II. MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE POUR LE RGPH3 <i>Contexte et objectifs</i> La cartographie censitaire dans le cadre de la troisième édition du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3) repose sur la numérisation des images satellites pour garantir une couverture précise et exhaustive des zones habitées. Cette démarche permet de délimiter les unités de dénombrement et de fournir des outils fiables pour les opérations de recensement.</p> <p><i>Description des tâches exécutées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des images satellites <ul style="list-style-type: none"> ○ Acquisition et traitement des images à haute résolution pour identifier les habitations, infrastructures et limites naturelles. ○ Détection des zones de croissance urbaine et des nouvelles localités. • Digitalisation et délimitation des unités censitaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Création des unités de dénombrement en fonction des critères démographiques et géographiques. • Validation sur le terrain

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Vérification des informations satellites par des visites de terrain ciblés. ○ Recueil des données complémentaires sur les infrastructures et la population. <p><i>Étapes exécutées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition et traitement des images satellites couvrant l'ensemble des sous-préfectures ciblées. • Digitalisation préliminaire des unités censitaires. <p><i>Étapes restantes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Validations terrain dans les zones prioritaires et les localités non couvertes. • Production des cartes censitaires définitives. • Transmission des données aux autorités responsables pour le lancement des opérations de recensement. <p>CONCLUSION</p> <p>Les opérations de mise à jour de la cartographie censitaire pour le RGPG3 et de la cartographie électorale pour l'ANGE sont des initiatives cruciales pour renforcer la planification et la gestion territoriale au Tchad. La digitalisation des images satellitaires dans le cadre du recensement garantit une précision inégalée dans la délimitation des unités censitaires, tandis que la géolocalisation des centres électoraux optimise la transparence et l'efficacité des processus démocratiques. Ces démarches, bien que distinctes, se complètent par leur relance aux données géographiques et par l'utilisation de noms standardisés pour assurer une cohérence nationale. En mobilisant des ressources humaines qualifiées et en s'appuyant sur des technologies avancées, ces projets ouvrent la voie à une gouvernance fondée sur des bases solides et fiables, favorisant ainsi le développement socio-économique du pays.</p>
C	<p>National and international meetings, conferences, symposiums, publicity and publications</p> <p><i>- date of the meeting</i> <i>- name of the meeting</i> <i>- place of the meeting</i> <i>- main theme</i> <i>- useful information from the meeting</i> <i>- in case of publications, guidelines: how often are they issued, what is the content of these publications</i> <i>- publicity: articles in international professional magazines, publication of own professional magazines.</i></p>	<p>Informations difficiles d'accès du fait de l'absence d'un document officiel conférant le statut de point focal du GENUNG pour le Tchad au Professeur Tob-Ro N'Dilbé. Des entretiens devraient être menés pour obtenir de telles informations.</p>
D	<p>Measures taken and proposed to implement United Nations resolutions on the standardization of geographical names, including the economic and social benefits</p> <p><i>Information, recommendations, guidelines in legislative, control management.</i></p>	<p>Informations difficiles d'accès du fait de l'absence d'un document officiel conférant le statut de point focal du GENUNG pour le Tchad au Professeur Tob-Ro N'Dilbé. Des entretiens devraient être menés pour obtenir de telles informations.</p>

E	National standardization	
<i>Ea</i>	<i>Field collection of names</i>	
<i>Eb</i>	<i>Office treatment of names</i>	
<i>Ec</i>	<i>Treatment of names in multilingual areas</i>	
<i>Ed</i>	Administrative structure of national names authorities, legislation, policies and procedures	<p>Le ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du territoire et de décentralisation. Le Ministre d'Etat, ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation est assisté dans ses fonctions, d'un Secrétaire d'Etat. A ce titre, il a la responsabilité des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et gestion des circonscriptions administratives par l'intermédiaire des autorités administratives, traditionnelles et coutumières dont il dirige, coordonne et contrôle les activités ; - Tutelle des Communes ; - Mise en œuvre de la réglementation en matière de prévention et de sensibilisation de la population sur les risques des catastrophes et de secourisme en relation avec les ministères concernés ; - Direction et coordination des opérations de sauvetages en cas de calamité et de catastrophes naturelles. <p>Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie et du Plan est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière monétaire, financière, budgétaire, économique, de planification du développement, de recherche et de mobilisation des ressources. A ce titre, il a la responsabilité des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centralisation de la collecte et du suivi des recettes foncières et domaniales gestion des domaines immobiliers de l'Etat à l'exclusion des bâtiments administratifs ; - Étude et préparation des actes administratifs de location, de cession de gré à gré et des transferts des droits fonciers ; - Immatriculation des propriétés et la conservation foncière ; <p>le Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'habitat. A ce titre, il a la responsabilité des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration, suivi et évaluation d'un schéma national et des schémas provinciaux d'aménagement du territoire ; - Production, mise à jour et conservation des cartes et plans à l'échelle nationale et provinciale ; - Coordination du processus de production des parcelles ; - Participation aux opérations de constat de mise en valeur et de réévaluation des propriétés bâties ; - Mise en place d'un système d'information géographique (SIG) et suivi de sa mise à jour à l'échelle nationale ; - Réalisation des études monographiques provinciales et locales ; - Conception et mise en œuvre des méthodes de planification provinciale, permettant d'associer les organes provinciaux et les populations à la définition des politiques sectorielles de développement, en collaboration avec le ministère en charge du Plan - Production, mise à jour et conservation des plans topographiques et cadastraux ainsi que des données de base nécessaires à la confection du fichier foncier ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de toutes les procédures d'affectation et de distribution des terrains du domaine de l'Etat en collaboration avec le ministère en charge des Finances ; - Organisation et contrôle des opérations et des procédures relatives à l'attribution ou à la concession des terrains relevant du domaine public et du domaine privé de l'Etat en collaboration avec le ministère en charge des Finances ; - Centralisation de toutes les données relatives aux attributions et à l'exploitation de terrains.
<i>Ee</i>	Toponymic guidelines for map editors and other editors	
F.	Geographical names as culture, heritage and identity <i>Including indigenous, minority and regional language names.</i>	
G.	Exonyms <i>New exonyms, extinct exonyms, projects regarding exonyms.</i>	
H.	Toponymic data files and gazetteers	
<i>Ha</i>	Content requirements and standards	
<i>Hb</i>	Data management and interoperability	
<i>Hc</i>	Data services, applications and products <i>Including gazetteers and web services.</i>	
I	Terminology in the standardization of geographical names <i>New or changed definitions and terms.</i>	
J	Writing systems and pronunciation	
<i>Ja</i>	Romanization	
<i>Jb</i>	Conversion into non-Roman writing systems	
<i>Jc</i>	Writing of names in unwritten languages	
<i>Jd</i>	Pronunciation	
K	Country names <i>New or changed country names from the UNGEGN List of Country Names that were imported to the list of geonames in this country (in language of this country).</i>	
L	Toponymic education <i>Toponymical courses, works in organisation, issues and solution of problems.</i>	
M	Features beyond a single sovereignty and international cooperation	
<i>Ma</i>	Features common to two or more nations	

Mb	<i>Bilateral and multilateral agreements</i>	
Mc	<i>Coastal seas</i>	
Md	<i>Geonames of international waters and marine features in international waters</i>	
Me	<i>Geonames in Antarctica</i>	
Mf	<i>International cooperation</i> <i>Cooperation with institutions, countries – specific project.</i>	
N.	Arrangements for the UNGEGN <i>Creating national and other reports, creating articles for Bulletin, communication, cooperation and fulfilment of tasks from the UNGEGN.</i>	
O	Supporting sustainable development <i>Activities related to geonames that support sustainable development.</i>	
P	Other <i>If the country has worked on something special, that is not mentioned in this model.</i>	